



## Communiqué de presse

# Des OGM dans nos assiettes ? Nous avons le droit de choisir

(Lorient, samedi 21 Novembre 2009) **Depuis ce matin, les citoyens Faucheurs d'OGM occupent pacifiquement l' ARISO, un bateau panaméen, qui débarquent 40 000 Tonnes de soja OGM au port de commerce de Lorient. Ils réclament le droit pour les consommateurs de choisir une alimentation Non OGM et une traçabilité exemplaire du champs à l'assiette. Cohérence soutient leur démarche et rappelle l'urgence d'un étiquetage des produits animaux nourris avec ou sans OGM.**

Depuis avril 2004, l'Europe a mis en place un étiquetage pour tous les produits dès lors qu'ils contiennent un ingrédient végétal avec plus de 0,9 % d'organismes génétiquement modifiés. Mais cette réglementation ne s'appliquait pas jusqu'ici aux produits issus d'animaux ayant consommé des OGM (viande, lait, œufs, poissons), malgré les demandes réitérées des associations de consommateurs (**86% d'entre eux y sont favorables - sondage SIA/Loué 2009**).

Dans l'Ouest de la France, plusieurs centaines de producteurs, coopératives et entreprises ont déjà fait le choix d'une alimentation animale sans OGM sans avoir eu, jusqu'à présent, le droit d'étiqueter leurs produits. Le Réseau Cohérence estime que les consommateurs ont le droit d'être informés. Il se réjouit de l'avis favorable voté le 19 mai par le Conseil national de la consommation (CNC) qui rend possible cet étiquetage, comme c'est déjà le cas dans d'autres pays européens. La recommandation récente du Haut Conseil aux Biotechnologies (HCB) conforte également la nécessité de définir très rapidement les conditions d'étiquetages du « sans OGM » et « Animaux Nourris Sans Utilisation d'OGM ». Cette recommandation du HCB rappelle également que le seuil maximal des 0,9% de contamination accidentelle ou fortuite d'OGM n'a pas de fondement technique ou scientifique et qu'il doit être abaissé progressivement pour une meilleure transparence vis à vis du consommateurs. Cela d'autant plus que les opérateurs économiques de l'Ouest, avec qui nous travaillons, fonctionnent déjà sur un seuil de 0,5% et qu'ils n'ont aucun soucis d'approvisionnement en matière première non OGM. La recommandation du HCB repose également la question du surcoût de traçabilité pour les filières sans OGM. Ce surcoût ne doit être ni à la charge du consommateur, ni à la charge des filières sans OGM mais bien à la charge des promoteurs des OGM.

La possibilité prochaine d'étiqueter les produits animaux va conforter les filières existantes de productions animales non-OGM (cf encarts consommer sans OGM) et doit inciter de nouveaux opérateurs à faire le choix de productions « sans OGM » pour répondre à ce marché d'ampleur (86 % des consommateurs quand même !).

Car comme le rappelle l'action de ce matin des tonnes de soja (4,5 millions de tonnes par an) rentrent tous les jours par les ports de Lorient, Brest et Montoir et qu'une large majorité de celui est OGM-Pesticide, c'est à dire tolérant au glyphosate (Herbicide total). Ainsi tous les jours, des aliments transgéniques avec leurs résidus de pesticides entrent dans la ration des animaux qui finiront dans l'assiette des consommateurs. **Il est donc urgent que le gouvernement émette le décret décrivant les conditions du « Sans OGM » qui garantira comme le rappelle la loi du 25 Juin 2008 le droit de produire et consommer sans OGM.**

Cet étiquetage du « Sans OGM » facilitera l'action d'intérêt général des collectivités en charge de la restauration de nos enfants et de nos anciens (écoles primaires, collèges et lycées, maison de retraite) en introduisant dans leurs assiettes des produits uniquement sans OGM (à l'exemple de la ville de Rennes).

D'ores et déjà, nous appelons les consommateurs à questionner leurs commerçants et leurs distributeurs (grande et petites surfaces de produits alimentaires) sur le positionnement de leurs marques sur l'exclusion des OGM.

**Contacts presse :** Cohérence - Julian Pondaven 06 73 21 06 66

## Consommer sans OGM c'est possible

Les guides « consommer sans OGM en Bretagne » et « consommer sans OGM en Pays de la Loire » réalisés par Cohérence avec le soutien des Régions Bretagne et Pays de La Loire sont consultables sur Internet et référencent des produits et marques régionales sans OGM (viandes, produits laitiers, oeufs, poissons d'élevage...) et indiquent aux consommateurs où les trouver.



[www.consommersansogmenpaysdelaloire.org](http://www.consommersansogmenpaysdelaloire.org) référence déjà 60 marques régionales, 192 producteurs en vente directe et 98 points de distribution (magasins, restaurants, boucheries,...) de produits animaux.



[www.consommersansogmenbretagne.org](http://www.consommersansogmenbretagne.org) référence déjà 58 marques, 180 producteurs, 143 points de distribution en Bretagne

*En Bretagne, le nombre de marques référencées (58 marques privées ou sous signe officiel de qualité Label Rouge, ou Agriculture Biologique) s'est enrichi de 4 nouvelles références en 2009 : la dinde DUC, le Porc Label Rouge Fermier de l'Argoat, l'agneau Label Rouge de Brocéliande et l'agneau Label Rouge Terre de Légendes.*

La Région Bretagne et Cohérence en éditant en juin 2009, 20 000 exemplaires des pastilles « animaux nourris sans utilisation d'OGM », prépare les opérateurs à l'étiquetage inévitable des produits animaux et les accompagnent dans cette démarche de qualité.

